ES POLITIQUES AGRICOLES TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ANGOLA	FRANCE
Superficie	km² - 2012	1 246 700	549 190*
Population millions d'habitant	s - 2012/13	21,5 (+3,1%)	65,6 (+0,5%)
ndice de développement humain (IDH)	2013	0,526 (149° rang mondial)	0,884 (20° rang mondial)
PIB	Md€ - 2013	94 (60° rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
	el – 2012/13	+6,8	+0,3
PIB / habitant	€ - 2013	4356	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2013**	10,1	1,7
Surface arable	Mha - 2012	4,9	18,3
Terres agricoles	Mha - 2012	59,2	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	58,2	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2013	+14,1	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ - 2014	Exportations : ND	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013 / 14 (en €) : -3,9 %
		Importations : ND	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ - 2014	Solde: ND	Solde: +9 100
		Source douanes Angola	Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2014	A vers F: 0,01 (dont 54% IAA) Variation 2013/14: -38,1% Source douanes France	F vers A: 103 (dont 99 % IAA) Variation 2013/14:-7,5% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importat agroalimentaires	ions	0 % des importations de la F	Rang parmi les fournisseurs de A : > 20
Part du flux bilatéral dans les exportati agroalimentaires	ons	0,2 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 57° Source douanes France	Rang parmi les clients de A : > 20° Source douanes Angola

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ

^{113 000} km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

**** Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9 % entre 2013 et 2014.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'Angola est un PMA (pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative TSA (Tout sauf les Armes).
- ♣ Le secteur agricole de l'Angola représente 10 % du PIB du pays et emploie 68 % de la population active. L'économie est tirée par le secteur pétrolier.
- **→** Comme les autres secteurs économiques, l'agriculture a été marquée par les 27 années de guerre civile.
- ♣ Le pays offre de grandes opportunités d'investissement dans le secteur agricole, appuyées par la volonté de diversification économique du gouvernement angolais.
- ♣ À l'international, l'Angola est membre de l'OMC, de la SADC (Southern African Development Community, Communauté de développement d'Afrique australe) et de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale).

Production agricole

Depuis la fin des 27 années de guerre civile, l'Angola connaît une croissance économique tirée par les revenus pétroliers. La chute des cours du pétrole constatée depuis la fin de l'année 2014 affecte les recettes du pays.

Le secteur agricole, abandonné pendant la guerre civile, représente désormais un secteur de développement stratégique pour la diversification industrielle du pays et la réduction de la pauvreté.

Sur une superficie totale de 1,25 million de km², les terres arables représentent 4,90 millions d'ha, les pâtures 54 millions ha et les cultures permanentes 290 000 ha. La forêt tropicale couvre la moitié du territoire national (58,23 millions d'ha). Le réseau hydrique de l'Angola est le second du continent africain.

Les terres potentiellement cultivables sont estimées à 35 millions d'ha, dont environ 30 millions d'ha non mis en valeur actuellement.

Ces chiffres montrent le formidable potentiel pour des aménagements ou des investissements dans le secteur.

L'agriculture joue un rôle social important. En 2014, sur une population totale de 24,14 millions d'habitants, la population active représente 9,93 millions de personnes et la population active agricole s'élève à 6,77 millions de personnes. En 2014, la population rurale représente 37,7 % de la population totale. (source: FAO)

Le secteur agricole contribue pour 10 % du PIB du pays (chiffre en hausse) et emploie 68,2 % de la population active, essentiellement au sein de petites exploitations pour l'essentiel de subsistance (surface moyenne de 2,1 ha). Depuis une dizaine d'années, on constate une augmentation de l'ordre de 7 % par an de la superficie des cultures annuelles en raison du retour des agriculteurs ayant fui les campagnes pendant la guerre et de la politique de réhabilitation du secteur mise en place par le gouvernement dans le Programme National de Développement 2013-2017.

Conditions naturelles: les climats s'échelonnent, du nord au sud, entre le climat tropical humide, le climat tropical tempéré et le climat sec. Une grande partie des sols de l'Angola présentent une faible fertilité: sols ferralitiques sur le plateau central, sols sableux des plaines côtières. Bien qu'elle connaisse une augmentation ces dernières années, la consommation d'intrants reste modeste : 9 kg/ha cultivé en 2012, contre 2 kg/ha en 2003.

Irrigation: les précipitations moyennes atteignent 1010 mm/an. L'Angola dispose de ressources en eau relativement abondantes : 148 milliards de m³/an, essentiellement des eaux de surface (145 milliards de m³/an).

Le potentiel irrigable de l'Angola s'élève à 3,7 millions d'ha. Seulement 86 000 ha sont équipés pour l'irrigation en 2012.

Productions: En 2013, les principales cultures en volume sont le manioc (16,4 Mt), la banane (3,1 Mt), le maïs (1,5 Mt) la patate douce (1,2 Mt), la pomme de terre (670 000 tonnes), la canne à sucre (520 000 tonnes), l'ananas (479 000 tonnes), les pois (312 000 tonnes) et les agrumes (304 000 tonnes). En 2013, les principales productions animales sont la viande bovine (105 000 t), la viande de porc (93 000 t), la volaille (30 000 t) et le lait (187 000 tonnes).

L'Angola n'est pas autosuffisant et l'insécurité alimentaire affecte 44% de la population. Le marché domestique alimentaire est dépendant à 80% des importations pour un montant de 2,8 Md€ en 2011 (877 000 tonnes de céréales, 441 000 tonnes de farine de blé, 286 000 tonnes de viande de poulet, 211 700 tonnes de sucre raffiné, 192 000 tonnes de farine de maïs, 137 000 tonnes d'huile de palme, 107 000 tonnes d'huile de soja).

La pêche

L'Angola dispose de 1650 km de côtes. Le secteur de la pêche participe au PIB à hauteur de 1,7 % en 2012 et la production s'élevait à hauteur de 1,5 Md€.

Le total des captures s'est élevé en 2012 à 277 500 tonnes, dont 267 000 tonnes de captures marines et 10 500 tonnes de captures continentales.

L'Angola est, comme la Communauté européenne et la France, membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Politique agricole

Le développement de l'agriculture fait partie des priorités du gouvernement angolais. Le Plan national de développement (PND) identifie pour la période 2013-2017 des projets structurants dans l'agro-industrie, la commercialisation, les chaînes de valeur, les infrastructures et les intrants. Il souhaite développer des pôles agroindustriels (périmètres équipés des infrastructures de base, eau, électricité, communications, traitement des effluents).

Le gouvernement a décidé en 2015 de mettre en place des quotas à l'importation sur les productions agricoles locales les plus sensibles en ajustant les volumes importés à l'offre locale.

Des institutions publiques sont mises en place pour accompagner les investissements, le développement agricole, l'accès au crédit, à l'équipement.

Le potentiel de développement important du secteur agricole attire les investisseurs étrangers : Chine, Brésil, Argentine, Israël, Corée.

Échanges commerciaux

Le Portugal est le premier fournisseur de l'Angola.

Balance commerciale agricole de l'Angola :

Le total des **exportations** agroalimentaires françaises **à destination de l'Angola** s'est élevé à 103 M€ en 2014 (en baisse de -8 % par rapport à 2013) et la France est le 7e fournisseur de produits agricoles et agro-alimentaires et le deuxième européen après le Portugal. Le premier poste des exportations est constitué par les exportations de **blé** (66 M€, en baisse de -20 % par rapport à 2013), suivi par les exportations de **vins** (12 M€, en hausse de +93 %) et de malt (9 M€, en hausse de 1 %).

Le total des **importations** agroalimentaires **en provenance de l'Angola** sont négligeables (13 000 \in en 2014).

Opportunités d'investissement

Bien que d'importantes opportunités d'investissement aient été identifiées, peu d'entreprises françaises interviennent dans le secteur agricole et agro-alimentaire, à l'exception de Louis Dreyfus, qui opère sur les marchés des engrais, fertilisants et semences, de Pernod-Ricard pour les spiritueux et du groupe coopératif In Vivo qui apporte un appui technique dans le domaine de l'élevage de volailles pour une société angolaise.

Accords internationaux

L'Angola est membre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). L'Angola n'a toujours pas adhéré à la zone de libre-échange de la SADC. L'adhésion, prévue initialement pour 2015, sera sans doute retardée du fait d'une diversification industrielle encore trop faible Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Union Européenne et le groupe SADC paraphé en juillet 2014 entre les parties, l'Angola bénéficie du statut d'observateur et pourra décider ou non de se joindre plus tard à l'APE.

L'Angola est membre de l'OMC depuis 1996.

Il est membre du Groupe ACP, du Groupe africain, des PMA, du G90 (alliance de l'Union africaine, des pays ACP et des PMA).

En tant que PMA, l'Angola bénéficie de l'initiative TSA (*Tout sauf les Armes*), adoptée par le Conseil de l'Union européenne en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de contingent, sur toutes leurs exportations à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Relations bilatérales

AFD en Angola : Suite aux missions d'identification, les priorités de l'AFD en Angola sont les infrastructures (principalement dans les secteurs de l'eau et de l'électricité), les transports urbains et l'agriculture. (source : AFD)

Actions conduites par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

L'enseignement agricole

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du MAAF a effectué plusieurs missions en Angola, où la demande d'appui à l'enseignement supérieur agronomique est forte.

Le réseau des CFPPA de la DGER a les compétences pour répondre à des besoins en enseignement supérieur court. Une réflexion sur l'adéquation entre la formation, les politiques agricoles, les métiers et le marché de l'emploi mériterait d'être conduite.

Projet Angosup: Initié depuis 2008 pour une durée initiale de 4 ans et un montant global de 5,61 millions d'euros, c'est le premier projet FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) dans le secteur de l'Enseignement Supérieur en Angola. Il se décline en 4 composantes:

- Composante 1 : Appui institutionnel par le Centre international d'études Pédagogiques (CIEP), en vue de structurer le dispositif des formations supérieures technologiques
- Composante 2 : Appui à la création d'une École Supérieure de Technologie Alimentaire pour la formation de techniciens supérieurs (niveau licence pro)
- Composante 3 : Appui pour le renforcement de la documentation et l'accès au NTIC
- Composante 4 : Management du projet

Concernant la composante 2, l'expertise technique a été confiée à Montpellier Supagro, via son service spécialisé en ingénierie de formation DEFIS. Les activités, axées principalement sur la formation et la recherche appliquée dans le domaine des sciences agroalimentaires, ont consisté à définir et préparer des programmes d'enseignement et de

recherche pour la future École Supérieure de Technologie Alimentaire de Malanje (ESTAM) en phase avec les besoins locaux du secteur économique et les réglementations académiques et scientifiques en vigueur. Elles visent également à préparer les ressources humaines (formation de 18 personnes sur 2 ans ; accueil en thèse sous co-tutelles MSA/CIRAD de 2 formateurs de l'ESTAM) et matérielles adaptées à l'ouverture de l'ESTAM prévue pour la rentrée 2016.

> Autres actions du MAAF

Le MAAF a ouvert en 2012 un poste de conseiller pour les affaires agricoles au service économique régional de l'Ambassade de France à Pretoria, dont la compétence est étendue à l'ensemble des pays de la SADC.

Le MAAF va soutenir en 2015 l'organisation de missions d'experts de l'Institut de l'élevage et du GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences et plants) pour développer des actions de coopération dans le secteur agricole en réponse à la demande des autorités angolaises. L'institut de l'élevage apportera son appui au département de l'agriculture angolais dans l'élaboration d'une politique sectorielle de l'élevage et de plans directeurs dans les principales régions d'élevage et le GNIS accompagnera la reconstruction de la filière semences et appuiera l'élaboration d'un cadre législatif concernant le système de protection d'obtention végétale.

ADEPTA

L'ADEPTA a effectué une mission d'entreprises en Angola en 2012. Une nouvelle mission est prévue en octobre 2015.

Sources :Banque mondiale, douanes françaises et angolaises citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Afrique du Sud.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP